



COMMUNE DE BELBEUF
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le douze septembre deux mille dix-neuf à vingt heures quarante minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 4 septembre 2019

Présents : 15 Votants : 15

Etaient présents : Annie PRIEUR, Laurent LEFEBVRE, Catherine MERLEN, Jérôme AVONDE, Laurence GINISTY, Didier LEROY, Laurent MAS, Florence PIHA, Jordan LEGRAND, Antoine DUPERRON, Françoise DENEUVE, Jean-François DESCHAMPS, Christine HAIMET et Patrice PETIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Karin VALLET, Pascal KNOBELSPIESS et Véronique LOUET.

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Tarifs et durées des concessions et des columbariums

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les tarifs des concessions ont été fixés en dernier lieu par délibérations du 25 octobre 2003 et du 22 septembre 2011.

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs du cimetière au regard des dépenses croissantes d'entretien et d'aménagement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs du cimetière comme suit :

CONCESSION CLASSIQUE (Y compris pour pose de cavurnes)	
15 ans	100€
30 ans	150€

CONCESSION COLUMBARIUM	
15 ans	400€
1 ^{er} renouvellement après 15ans	400€
2 ^{ème} renouvellement après 30ans	150€
30 ans	800€
Renouvellement après 30ans	150€

Les caveaux ne sont pas construits au moment de l'achat de la concession, les plaques sont fournies avec la case de columbarium et l'écriture est imposée, l'accès au jardin du souvenir demeure libre, gratuit et anonyme.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à **l'unanimité** les tarifs énumérés ci-dessus à partir du 12 septembre 2019 et précise qu'ils seront annexés au règlement du cimetière.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Belbeuf, le 12 septembre 2019.

Jean-Guy LECOUTEUX
Maire de Belbeuf